

M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **01 octobre 2008**

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Téléphone : 04 68 21 70 72
Télécopie : 04 68 37 51 29

.....
Séance du 23 septembre 2008
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents 11

Date de la convocation : 18 septembre 2008

Présents : Bruno BOTET, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Georges JOURDA, Anne-Marie MARCONI, René MUNOZ, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA, Nadia ROUAUD.

Absents excusés : Jean-Marc BENS, Nicolas BOUIGUES, Annie LELAURAIN-VIRMONTOIS, Nathalie WILHEM-MALPARTIDA.

Absents non excusés : Néant

Procurations : Néant

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Christine DRUILHE

Adoption du procès-verbal de la séance du 08 juillet 2008 : à l'unanimité.

I. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal.

Délibération N°21/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Renoncement à exercer le droit de préemption urbain sur

- le bien cadastré AB55 – AB56, situé au 8, Route de Passa, et appartenant à M. VALLET Pierre.
- le bien cadastré AD 36, situé au 36, Rue de la Marinade, et appartenant à M. HAUTECOEUR Fleury
- le bien cadastré AE 114, situé au 1, Rue Jules Ferry, et appartenant à M. BARTHEL Roland
- le bien cadastré AD 19 - AC78, situé au 1, 3 et 5 Avenue de Perpignan, et appartenant à M. LEPOUJET/INIESTA
- le bien cadastré AD 115, situé au 2, Avenue de Tresserre et appartenant à M. BLANC Christian
- le bien cadastré AD 184 – 189 - 192, situé au Cami de les Fountêtes, et appartenant à M. ESCARE Jocelyne

II. ATTRIBUTION DE NOMS DE RUES

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le nom des rues de la seconde tranche de logements sociaux « Les Hortes » fait l'objet de la décision suivante :

Délibération N°22/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal adopte les dénominations suivantes :

- Rue des Cerisiers pour la première rue à gauche en venant de l'allée des Pêcheurs
- Rue des Figuiers pour la deuxième rue à gauche en venant de l'allée des Pêcheurs

III. INDEMNITE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le Trésorier-Percepteur de Thuir assure les fonctions de comptable de la Commune, et peut prétendre, à ce titre, à une indemnité annuelle. Suite au renouvellement des Conseils municipaux, il convient donc de délibérer à nouveau pour l'attribution de l'indemnité de conseil au Trésorier de Thuir. Cette indemnité est fixée par la délibération qui suit :

Délibération N° 23/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide d'allouer à Monsieur ESTEVE Guy, receveur-percepteur, l'indemnité de conseil à compter de l'exercice 2008 qui sera calculée par application du tarif prévu par l'Arrêté interministériel du 16/12/1983 en son intégralité.

IV. COMMANDE DE VEGETAUX A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Rapporteur : Christian PICAMAL

Délibération N° 24/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide de demander à la pépinière départementale les plants d'arbres et arbustes dont la liste est présentée par le rapporteur sur proposition de la commission des travaux.

V. CONVENTION COMMUNE-ASSOCIATIONS

Rapporteur : Serge ROCA

Afin de clarifier les droits et devoirs de chacun en matière d'utilisation des installations municipales par les associations, le rapporteur propose un projet de convention qui liera désormais la Commune et les associations signataires.

Délibération N° 25/2008 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal adopte le projet de « Convention de mise à disposition gratuite de locaux ou d'équipements sportifs et d'octroi de subvention ».

VI. QUESTIONS DIVERSES

1 Communication

Rapporteurs : Christine DRUILHE et Bruno BOTET

Le Maire est chargé de lancer une consultation sous forme de marché à procédure adaptée pour :

- Création d'un logo-type avec charte graphique
- Création d'une maquette de base pour le bulletin municipal
- Réalisation de la maquette des bulletins sous une périodicité trimestrielle
- Impression des bulletins trimestriels.

2 Manifestations diverses

Rapporteur : Serge ROCA

Les élus décident de maintenir le repas des anciens, le Noël des agents et le repas du conseil municipal.

3 Acquisitions

Rapporteurs : Serge ROCA et René MUNOZ

Les rapporteurs font état de la nécessité d'acquérir du matériel de sonorisation et présentent les diverses propositions, à la suite de quoi le Conseil porte son choix sur l'offre de REDSTART pour un montant de 941€.

INFORMATIONS

- Centre ancien (Choix imminent du maître d'œuvres et rappel des principes d'aménagement)
- Service minimum aux Ecoles (informations sur la loi)
- Réponse de France-télécom sur ADSL
- Programmation des travaux de Voirie SIVU
- ZDE et Photovoltaïque
- Remise des clés des logements sociaux (vendredi 26 septembre à 11h à la Salle des Fêtes)
- Présentation du site internet (vendredi 26 septembre à 18h).

Séance levée à **23H30**.

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA